



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

TECHNIQUE
EXTÉRIEURS ET GEMAPI

Approbation des tarifs des activités sur le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles

Rapporteur : Daniel RIGOURD

N°2022-256

| | |
|---|------------|
| Nombre de membres en exercice | 123 |
| Nombre de présents | 79 |
| Nombre de pouvoirs | 5 |
| Votants | 84 |
| Secrétaire de séance : Talal ABDELKADER | |

L'an 2022, le 21 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 15 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAI) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENNAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Christian GUILLOT (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M.

Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est compétente en matière d'entretien et d'aménagement des plans d'eau et gère à ce titre le site du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles. Dans ce cadre, elle fixe par délibération les différents tarifs et redevances s'y rapportant.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs proposés sont les suivants :

1. Tarifs « Pêche »

Les tarifs proposés sont similaires à ceux de l'année 2022, à savoir :

| TARIF DES CARTES DE PECHE | |
|--------------------------------|----------------------------|
| TYPE DE CARTE | TARIFS |
| Pêche Carpe 1 nuit | 20 € |
| Pêche Carpe 2 nuits | 35 € |
| Pêche Carpe 3 nuits | 50 € |
| Pêche Carpe 4 nuits | 65 € |
| Pêche Carpe 5 nuits | 80 € |
| Pêche Carpe au-delà de 5 nuits | 10 € / nuit supplémentaire |
| Pêche en barque (par pêcheur) | 12 € |

2. Tarifs événements « carpes et carnassiers »

Afin de faciliter la mise en œuvre des tarifs, il est proposé de simplifier le tarif « Evènement Carpes » en proposant un tarif unique par nuit en remplacement des 3 tarifs dégressifs par équipe pour 2, 3 ou 4 nuits applicables en 2022.

Les tarifs « Evènement Carnassiers » et « Pêche depuis la berge » restent inchangés par rapport à l'année 2022.

| NATURE DE L'ÉVENEMENT | TARIFS |
|--|------------------------------|
| ÉVÈNEMENT « CARPES » <i>Conformément au règlement de pêche en vigueur section pêche à la carpe de nuit</i> | 15 € par pêcheur et par nuit |
| ÉVÈNEMENT « CARNASSIERS » <i>Conformément au règlement de pêche en vigueur section pêche embarquée</i> | 10 € par pêcheur et par jour |
| ÉVÈNEMENT « PÊCHE DEPUIS LA BERGE » <i>Conformément au règlement de pêche en vigueur section toutes pêches</i> | 5 € par pêcheur et par jour |

Afin que le site puisse bénéficier à tous, il est également proposé de continuer à limiter les demandes à 6 événements halieutiques par organisateur et par an dont 3 événements carnassiers et 2 événements carpes maximum.

La Communauté d'agglomération fixera le nombre limite de participants à chaque demande d'événements en fonction de la sensibilité du site à la période demandée.

3. Tarif pour perte de clé

Pour l'activité pêche à la carpe, les pêcheurs peuvent se voir remettre une clé du site pour pouvoir accéder à leur emplacement. Ces clés spécifiques sont onéreuses et leur reproduction en cas de perte par un pêcheur est un coût pour la collectivité. C'est pourquoi, il est proposé de maintenir une indemnité d'un montant de 100 € dont le pêcheur devra s'acquitter en cas de casse ou de non-restitution de la clé.

4. Redevance du Centre Nautique Drouais

Le montant de la redevance annuelle due par le Centre Nautique Drouais est égal, conformément à la délibération n°2016-365 du 12 décembre 2016, à 2 € par licencié et passeport voile de l'année n-1, le nombre retenu étant celui communiqué par la Fédération Française de Voile. Il est proposé de maintenir le même montant et le même mode de calcul.

VU la délibération n°2021-367 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 approuvant les tarifs des activités sur le plan d'eau pour l'année 2022

VU la délibération n°2022-131 du Conseil communautaire du 23 mai 2022 approuvant une modification des tarifs pour la pêche de nuit

VU le règlement de pêche approuvé du plan d'eau de Mézières-Écluzelles

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-SGREB-PN 2021-039 relatif à l'exercice de la police de la pêche sur certaines eaux closes

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-SGREB-PN 2021-040 concernant l'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2022

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE les tarifs présentés ci-dessus et applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

| | |
|--|---|
| <p>Acte publié le : 07/12/2022</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p> | <p style="text-align: center;">POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 07 décembre 2022</p> <div style="text-align: center;"> Gérard SOURISSEAU Président</div> <div style="text-align: right;">Talal ABDELKADER Secrétaire de séance</div> |
|--|---|